



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan

stratégique

**Inspection
des installations
classées
en région
Centre-Val de Loire**

2023-2027

Introduction

Ce document constitue le plan stratégique de l'inspection des installations classées en région Centre-Val de Loire pour les années 2023-2027. Il fait suite à la parution en février 2023 des orientations stratégiques nationales de l'inspection des installations classées, portées par la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR). Ce plan stratégique régional les décline et les complète, pour prendre en compte les enjeux locaux.

Ces orientations régionales couvrent l'ensemble des activités relevant de l'inspection des installations classées en région Centre-Val de Loire, exercées pour le compte des préfets et préfètes de la région. Ces missions incluent les installations

classées pour la protection de l'environnement, industrielles, agricoles et agro-alimentaires, mais aussi les activités relatives aux canalisations de transport de gaz ou aux appareils sous pression.

Ce plan stratégique résulte d'un travail concerté, associant divers niveaux hiérarchiques du service régional et des services départementaux (unités départementales de la DREAL et DD(ETS)PP), les pôles administratifs, les autres services de la DREAL, les préfetures, la Direction Générale de la Prévention des Risques et les principales parties prenantes de l'inspection des installations classées : exploitants industriels, services du procureur, associations...

Ce plan stratégique valorise le travail déjà réalisé et les moyens de le poursuivre ; et identifie les évolutions sur lesquelles l'inspection des installations classées décide de s'investir en priorité en région Centre-Val de Loire pour les années à venir. Ces orientations se focalisent sur des actions sur lesquelles les équipes ont la main en région et dans les départements.

Je souligne le caractère novateur de la démarche, qui a associé les parties prenantes pour élaborer un cadre d'actions en prise avec les attentes de la société. De plus, au-delà des actions, ce plan stratégique s'attache à expliciter des « principes d'action » partagés par la communauté de travail de l'inspection des installations classées et auxquels elle peut se référer.

Au-delà des évolutions que porte ce plan stratégique régional, l'inspection des installations classées continuera d'être guidée par les mêmes valeurs fortes : l'équité, la compétence, l'impartialité, la transparence, l'intelligence des situations, la solidarité et la bienveillance entre les agent-e-s ; et par les mêmes principes : l'approche intégrée des sites, la proportionnalité et l'écoute.

Je félicite donc les agents qui se sont impliqués dans l'élaboration de ce plan, qui illustre la volonté des services de l'État d'être aux côtés des acteurs pour assurer la transition écologique des entreprises.

Hervé Brulé
Directeur
de la DREAL



Ainsi, de 2023 à 2027, l'inspection des installations classées en région Centre-Val de Loire se veut :

- **Actrice de la transition écologique et de la transversalité de l'action publique**, accompagnante et proactive vis à vis des acteurs économique, face à l'essor de sujets transverses comme l'énergie, l'utilisation raisonnée de l'eau, les impacts du changement climatique, la décarbonation ou la réindustrialisation
- **Efficace et innovante dans ses missions fondamentales** d'inspection, d'instruction et de gestion des accidents des sites industriels
- **Ouverte sur l'extérieur** : en lien étroit avec les autres services de l'État et opérateurs, en contact régulier avec ses parties prenantes : industriels, associations, élu-e-s locaux, citoyen-ne-s...
- **Transparente et force de communication** sur son action
- **Motrice de son recrutement**, mobilisée pour la formation des agent-e-s et engagée pour la diversité des profils
- **Un collectif qui valorise les talents de chacun-e et fait de la qualité de vie au travail une priorité**

L'inspection des installations classées en région Centre-Val de Loire se veut

1

Actrice de la transition écologique et de la transversalité de l'action publique

2

Efficace et innovante dans ses missions fondamentales d'inspection, d'instruction et de gestion des accidents des sites industriels

3

En lien étroit avec les autres DREAL, les services de l'État et les opérateurs dans la région et les départements

4

En contact régulier avec ses parties prenantes : industriels, bureaux d'études, associations, élu·e·s locaux, citoyen·ne·s, chercheur·euse·s, agriculteur·rice·s...

5

Transparente et force de communication sur son action

6

Motrice de son recrutement, mobilisée pour la formation des agent·e·s et engagée pour la diversité des profils

7

Un collectif qui valorise les talents de chacun·e et fait de la qualité de vie au travail une priorité

Les valeurs de l'inspection des installations classées

L'inspection des installations classées met en œuvre la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement. Cette réglementation vise à réguler les activités industrielles et agricoles intensives pour garantir la sécurité des personnes, la préservation de l'environnement, de la santé et des biens.

Agissant au niveau territorial pour le compte des préfets et préfètes, l'inspection des installations classées s'appuie sur des valeurs fortes : équité, compétence, impartialité, transparence, intelligence des situations, solidarité et bienveillance entre les agent·e·s ; et fonde son **action sur les principes suivants** : approche intégrée des sites, proportionnalité de l'action et posture d'écoute.

10 actions prioritaires en région Centre-Val de Loire sur la période 2023-2027

1

Réaliser chaque année une **opération « coup de poing »** d'inspection des sites industriels sur **une thématique de la transition écologique**

2

Mener sur 3 ans (2023-2026) l'**action régionale sur la sobriété des usages de l'eau** dans l'industrie : prescription et instruction des études technico-économiques, inspections

3

Appuyer le Conseil Régional dans la définition (2023-2024) et le déploiement (2025-2027) d'une **planification des installations d'incinération et de stockage des déchets**. Poursuivre les objectifs de tri à la source des biodéchets fixés par les politiques prioritaires du gouvernement (2023-2026)

4

Mettre en œuvre des actions annuelles d'information et de contrôle sur **les thématiques de l'adaptation au changement climatique et de la décarbonation/sobriété énergétique**

5

Finaliser le **groupe de travail interne sur la gestion des accidents industriels** de grande ampleur et mettre en place une formation renforcée des inspecteur-ice-s à la gestion de crise (2024)

6

Renforcer les liens avec les **services des procureurs chargés de l'environnement**, en participant aux COLDEN et COPEN et en mettant en place (2024-2025) une organisation pour l'action pénale de l'inspection des installations classées en région

7

Organiser des **réunions annuelles** avec tous les exploitants et bureaux d'études de la région sur un secteur d'activité tournant, ainsi **qu'avec les associations de protection de l'environnement**

8

Communiquer chaque année sur les réalisations marquantes de l'inspection des installations classées

9

Augmenter régulièrement le nombre de **stagiaires et apprenti-e-s recruté-e-s** et créer un réseau d'échange dédié aux assistant-e-s du service régional et des unités départementales

10

Organiser chaque année dans toutes les unités départementales et au service régional **une formation sur la qualité de vie au travail** : priorisation, communication non violente, organisation collective du travail, etc.





CHAPITRE 1

Une inspection actrice de la transition écologique et de la transversalité de l'action publique

L'inspection des installations classées intègre dans son action de multiples priorités de l'État : prévention des risques, mais aussi changement climatique, transition énergétique, économie circulaire, santé-environnement, biodiversité, aménagement du territoire, patrimoine, etc.

© Steven CORS : Carrière en exploitation

L'urgence liée au dépassement de 7 limites planétaires sur 8 (réchauffement climatique, intégrité des écosystèmes et de la biosphère, altération des eaux de surface et des eaux souterraines, perturbation des cycles de l'azote et du phosphore) impose une action forte et concertée pour limiter les impacts des activités humaines sur l'environnement.

➤ En région Centre-Val de Loire, l'inspection des installations classées se veut donc actrice de la transition écologique et de la transversalité de l'action publique.

Les axes d'action suivant permettront d'accorder une priorité aux thématiques de la transition écologique, et d'avancer sur les sujets émergents et transversaux :

- **Instruire avec diligence** les dossiers porteurs de la nécessaire transition énergétique et environnementale et de l'adaptation au changement climatique. Porter une vigilance particulière à l'impact de ces projets sur la biodiversité
- **Perpétuer le fonctionnement collectif sur l'éolien**, salué par les services y prenant part. Contribuer aux analyses stratégiques de développement des énergies renouvelables
- **Monter en compétences et adopter une démarche pro-active** sur les thématiques suivantes :

- **Sobriété de l'usage de l'eau**
- **Lutte contre les micropolluants**, dont les PFAS et autres perturbateurs endocriniens
- **Adaptation au changement climatique** des sites industriels
- **Énergie : sobriété, efficacité énergétique**, batteries, hydrogène, etc.
- **Former les inspecteur-riche-s de la région** aux enjeux globaux de la transition écologique et solidaire, par des ateliers, des interventions scientifiques et des visites de terrain

© Alexandre LION : Installation de stockage de déchets



- **Soutenir les initiatives de décarbonation de l'industrie**, en continuant à participer à la task force régionale décarbonation de l'industrie, coordonnée par la préfecture de région
- **Porter les politiques publiques en matière de déchets, en lien avec les préfetures de départements et de région** : travail avec le Conseil régional pour la mise en œuvre du SRAD-DET, sensibilisation des élus locaux, appui au déploiement des dispositifs financiers étatiques (ex Fonds vert), etc.
- Suivre et mettre en œuvre les **politiques prioritaires du gouvernement**
- **Contribuer aux projets transversaux de la DREAL** : zéro artificialisation nette et logistique
- Améliorer la qualité environnementale des dossiers en **accompagnant les porteurs de projet en amont du dépôt des dossiers**
- **Participer à l'élaboration et mettre en œuvre le plan régional santé-environnement n°4**, qui permet une action transversale de l'État sur les thématiques santé-environnement



© Annabelle GUIVARCH



125

De 2023 à 2026, les 190 établissements les plus gros préleveurs d'eau de la région seront concernés par l'action régionale sur la sobriété des usages de l'eau dans l'industrie. Ils produiront des études pour identifier des mesures de réduction de la consommation d'eau à la fois pérennes et en temps de crise



CHAPITRE 2

Une inspection efficace et innovante dans ses missions fondamentales d'inspection, d'instruction et de gestion des accidents des sites industriels

© Thomas THÉRY-DUPRESSOIR :
Inspection d'un dépôt d'hydrocarbures

➤ La région Centre-Val de Loire fait d'ores-et-déjà partie des régions qui présente le plus grand nombre d'inspections réalisées par inspecteur-riche et où les délais d'instruction sont les plus courts. L'efficacité de ces missions pourra être soutenue par :

- L'investissement collectif dans le **système qualité**, garant de traçabilité, d'efficacité et d'amélioration continue
- Le maintien d'une **implication importante du siège régional**, en premier et second niveau et d'**échanges soutenus** entre le siège régional, les UD et les DD(ETS)PP
- Le maintien d'une **compétence technique forte des inspecteur-riche-s** (formation, veille technique et réglementaire, présence terrain)
- La poursuite des efforts **pour simplifier les visites d'inspection et les centrer sur les enjeux des sites**, incluant l'utilisation des ordinateurs portables ou des tablettes en inspections
- La **poursuite du travail en commun sur les contentieux** avec la mission juridique de la DREAL et les services juridiques des préfectures. Une synthèse annuelle des décisions rendues par les cours administratives, en matière d'éolien notamment, permettra de sécuriser juridiquement les décisions à venir
- La **mise en place d'un répertoire informatique commun** et l'uniformisation des règles de nommage des documents
- Le recours à l'**arrêté préfectoral svelte** et à l'**outil Envinorma**, pour concentrer le temps de travail sur des prescriptions porteuses de progrès environnemental et facilement contrôlables
- Le **cadre des sollicitations des UD/DDETSPP par les bureaux d'études et exploitants en amont des dossiers**, pour éviter les sollicitations trop précoces. Ce cadrage pourra notamment intervenir lors d'une **réunion annuelle régionale avec les bureaux d'études**, visant à améliorer la qualité des dossiers reçus
- Un effort porté sur l'**ergonomie des documents** (phrases courtes, style direct, exemples...)

➤ **Les orientations suivantes permettront de diversifier et innover sur les inspections réalisées :**

- **L'utilisation de drones en inspection** sera déployée plus largement en région après le succès de la phase d'expérimentation
- **La mise en place d'opérations d'inspection « coup de poing »**, régionales ou départementales, à l'image de l'action incendie dans les déchetteries de 2023
- **L'inspection systématique des sites soumis au régime de la déclaration périodique et présentant des non-conformités majeures persistantes** l'année précédente
- **L'exploration des possibilités d'exploitation des données disponibles**, en particulier celles issues de l'autosurveillance environnementale des sites industriels : tableaux récapitulatifs, alertes automatiques...

➤ **Trois thématiques parfois laissées en retrait feront l'objet d'un investissement particulier, appuyé par des recrutements de vacataires, stagiaires et apprenti·e·s :**

- **Les sites et sols pollués**, thématique appelée à gagner en importance avec l'objectif de zéro artificialisation nette et de reconversion des friches
- **Le passif de dossiers d'instruction sans enquête publique**, qui fera l'objet d'un plan de priorisation et de traitement
- **La maîtrise de l'urbanisation** : poursuite de la numérisation des SUP et porter-à-connaissance



➤ **Enfin, la gestion des accidents industriels par la DREAL fera l'objet d'évolutions pour être plus résiliente :**

- **Un groupe de travail** a été lancé début 2023, en vue de formaliser une organisation et des outils utiles en cas de crise majeure
- **Les formations à la gestion de crise** des inspecteur·rice·s en UD et DD(ETS)PP seront élargies et adaptées au besoin des inspecteur·rice·s, par exemple pour intégrer des mises en situation plus réalistes, en lien avec les cabinets des préfectures
- **La participation de tous les inspecteur·rice·s aux exercices de crise**, sur le terrain et en COD, demeure essentielle

7,5 mois

Le délai moyen d'instruction d'une autorisation environnementale ou d'un enregistrement en région Centre-Val de Loire en 2022 est de 7,5 mois, contre 12,1 mois au niveau national



© Laurent MIGNAUX (Terra) : Élevage de bovins

CHAPITRE 3

Une inspection en lien étroit avec les autres DREAL, les services de l'État et les opérateurs dans la région et les départements

➤ **La coordination avec les autres services de l'État et opérateurs, qu'ils soient nationaux, régionaux ou départementaux sera poursuivie et amplifiée grâce aux actions suivantes :**

- Poursuivre la participation aux différentes **instances d'échange et de co-construction organisées par la DGPR** : GT thématiques, groupes de travail, université des chefs d'UD...
- **Amplifier les liens et échanges avec les autres DREAL**, pour partager les outils, organisations et innovations mises en place par chacune
- Continuer à **travailler en commun avec les pôles inter-régionaux de compétence** sur les équipements sous pressions et les canalisations de matière dangereuse
- Présenter **le bilan de l'action de l'inspection en CODERST** et organiser **une réunion annuelle avec le bureau de l'environnement de la préfecture** de chaque département
- **Se préparer à la gestion de crise** avec les SIDPC des préfectures, les SDIS, les services de l'État concernés, l'ARS et les collectivités
- Organiser **une réunion annuelle DDT/DETSPP/UD DREAL** dans chaque département
- Continuer à **renforcer les liens à la fois techniques et stratégiques avec les DD(ETS) PP**, qui interviennent sur l'inspection des installations classées agricole et agroalimentaire
- **Perpétuer une bonne coordination avec la mission d'appui à l'autorité environnementale**. Prendre en compte les avis passés de la mission régionale d'autorité environnementale dans les dossiers d'instruction.
- **Poursuivre les échanges avec les services du procureur chargés de l'environnement**. Lutter contre les sites illégaux, définir le rôle judiciaire des inspecteur-riche-s ICPE et la formation associée en s'appuyant sur la convention à venir entre les ministères de la Justice et de la transition écologique. S'accorder sur des modalités de travail avec le pôle régional environnement. Participer aux nouvelles instances (COLDEN, COPEN, etc.)
- **Développer les inspections conjointes**, notamment dans le cadre des COLDEN, COPEN et MISEN, avec l'OFB, les DDT, le service risques naturels et ouvrages hydrauliques de la DREAL, les SDIS, l'inspection du travail, en fonction des compétences de chacun

CHAPITRE 4

Une inspection en contact régulier avec ses parties prenantes : industriels, bureaux d'études, associations, élu·e·s locaux, citoyen·ne·s, chercheur·euse·s, agriculteur·rice·s...



L'inspection des installations classées s'inscrit dans un environnement plus large et rencontre régulièrement ses parties prenantes. Cela lui permet de prendre en compte leurs attentes et, lorsque cela est pertinent, de co-construire les actions menées.

L'inspection des installations classées intervient aussi sur un ensemble de sollicitations « de service public » (réponses aux plaintes des citoyen·ne·s, aux courriers des élu·e·s, etc.), qu'il convient de valoriser.

➤ Les axes suivants permettront de renforcer les contacts avec les parties prenantes :

- Organiser **une réunion annuelle** (niveau régional), sur un secteur d'activité tournant, avec tous les exploitants de la région et les bureaux d'études concernés, à partir de 2024. Cela permettra de présenter les évolutions réglementaires ainsi que les actions de l'année à venir, et d'améliorer la qualité des dossiers reçus.
- **Maintenir et renforcer les échanges avec les chambres consulaires** (agriculture et chambres de commerce et d'industrie, niveau départemental) en lien avec les préfetures et services concernés, et avec les **associations professionnelles** (niveau régional)
- Poursuivre et s'inspirer du fonctionnement de l'**observatoire régional des matériaux**, qui rassemble différents acteurs et est une première en France
- Poursuivre la **sensibilisation des élu·e·s aux risques industriels présents sur leurs territoires** et aux politiques publiques portées par l'inspection des installations classées
- **Renforcer les relations avec les associations** intervenant dans le domaine de la protection de l'environnement. Une première réunion annuelle (niveau régional) s'est tenue en 2023 et sera reconduite. Les opportunités de travail en commun seront étudiées (formations, appels à projet...), en lien avec les préfetures de région et de département
- Participer à la **formation des commissaires enquêteurs**, en lien avec la mission d'appui à l'autorité environnementale (niveau régional)
- Réaliser une veille scientifique et **renforcer les liens avec le monde de la recherche** (niveau régional), notamment sur ce qui concerne les polluants émergents
- Maintenir l'investissement collectif dans les **commissions de suivi de site (CSS)**, qui rassemblent les élu·e·s, les exploitants, les riverains, la préfeture et l'inspection
- **Vis-à-vis des citoyen·ne·s :**
 - Maintenir un site internet à jour et compréhensible
 - Publier les rapports d'inspections et assurer la transparence des décisions prises
 - Œuvrer à l'intelligibilité des documents mis à la disposition du public et veiller, dans le cadre de l'action de l'inspection, à la qualité des procédures de consultation du public
 - Traiter les plaintes dans les délais



© Amélie BOUDART : Éventrement de silo

CHAPITRE 5

Une inspection transparente et force de communication sur son action

L'action de l'inspection des installations classées en région Centre-Val de Loire gagnerait à être mieux mise en valeur, en lien avec les services de communication interministérielle de l'État en préfecture.

➤ Les leviers suivants de communication permettront d'organiser une transparence active sur l'activité de l'inspection et de la faire gagner en notoriété :

- **Presse** : Organisation d'actions coup de poing pour renforcer la lisibilité de l'action de l'inspection et pouvoir communiquer largement
- **Réseaux sociaux des préfectures** : objectif de diffusion de l'action de l'inspection une fois par an sur les réseaux sociaux des préfectures
- **LinkedIn**. Des communications volontaires et individuelles des agent-e-s sont encouragées. Des posts peuvent aussi être remontés pour le LinkedIn du Directeur de la DREAL
- **Lien avec l'unité communication de la DREAL** pour la mise en valeur des actions

120

L'action « coup de poing » menée par la DREAL en juin 2023, qui a concerné 120 déchetteries pour vérifier la prévention du risque incendie. Cette opération a généré plusieurs retombées médiatiques

➤ Les thématiques suivantes pourraient être mises en avant dans la communication, y compris au sein des services de l'État :

- **Culture du risque** et sensibilisation, des citoyen-ne-s et élu-e-s locaux notamment
- **Communication sur le site Géorisques**, qui est l'outil de transparence sur l'action de l'inspection (publication des rapports d'inspection par exemple)

CHAPITRE 6

Une inspection motrice de son recrutement, mobilisée pour la formation des agent·e·s et engagée pour la diversité des profils



© Éric LESNIAK : Inspection par drone sur un site impénétrable

➤ L'inspection des installations classées en région Centre-Val de Loire se veut motrice de son recrutement et engagée dans la diversification des profils :

- L'inspection participera aux diverses initiatives de promotion du métier d'inspecteur·rice
- Un effort particulier sera aussi mené sur la diversité des équipes et la non-discrimination, en termes d'égalité femmes/hommes (en ciblant notamment les encadrant·e·s), de classes sociales, de handicap, d'orientation sexuelle et plus largement d'inclusion des minorités. Cela passera notamment par la contribution au groupe de travail de la DREAL sur le sujet
- Les recrutements de stagiaires et d'apprenti·e·s en appui des équipes seront pérennisés
- Les liens avec les écoles d'ingénieurs locales, tels qu'entamés en 2023, seront poursuivis : recrutement de stagiaires et apprentis, forum des métiers, interventions, projets étudiants...
- Les contacts avec le Service Régional Formation et Développement de la DRAAF, qui gère les lycées agricoles, seront développés

➤ L'inspection est aussi mobilisée pour la formation et l'intégration des agent·e·s :

- Mise à jour du parcours d'intégration dans les unités départementales et au siège régional : rencontre rapide des interlocuteur·rice·s, aide à la priorisation, etc.
- Pour prendre en compte l'investissement des équipes dans le tutorat, une décote en objectifs d'inspections sera appliquée par tutoré·e
- Les formations élaborées par le siège régional sont un facteur de satisfaction qu'il faut faire perdurer. Ces formations s'adapteront à l'évolution des thématiques et postures attendues. Les journées des inspecteurs évolueront vers plus d'interactivité
- Les webinaires mis en place début 2023 pour partager les connaissances seront poursuivis et articulés avec ceux en place à l'échelle nationale

CHAPITRE 7

Un collectif qui valorise les talents de chacun·e et fait de la qualité de vie au travail une priorité



Les inspecteur·rice·s de la région seront consulté·e·s régulièrement sur le bilan du plan stratégique et les priorités de l'année à venir

➤ La construction d'un collectif de travail sain, et qui valorise les talents de chacun·e, est une priorité de la DREAL Centre-Val de Loire. Cela passe notamment par les actions suivantes :

- Identifier des personnes ressources au sein des structures, volontaires pour animer la vie collective sur les thématiques suivantes : (i) accueil des nouveaux·elles arrivant·e·s ; (ii) convivialité et (iii) égalité professionnelle et discriminations. Le rôle des correspondant·e·s hygiène sécurité sur le bien-être au travail et les risques psycho-sociaux sera précisé. Des moyens financiers et du temps seront dégagés pour appuyer les personnes ressources
- Favoriser la création de communautés de travail rassemblant les personnes intervenant sur un même thème dans les UD/DD(ETS)PP, avec le ou la référent·e du service régional
- Inciter aux inspections en binôme siège régional/UD/DD(ETS)PP. Compléter le parcours de tutorat du siège régional par une inspection avec une UD ou DD(ETS)PP
- Créer un réseau d'échange dédié aux assistant·e·s. Deux réunions annuelles seront organisées, une en présentiel (en 2023 à Blois) et l'autre en visioconférence.

➤ L'inspection des installations classées en région Centre-Val de Loire veut faire de la qualité de vie au travail une priorité. En lien avec les actions menées par le secrétariat général de la DREAL :

- Les unités départementales et le service régional réaliseront chaque année une séance d'accompagnement avec un prestataire sur la qualité de vie au travail. Les structures volontaires pourront poursuivre l'accompagnement. Cela pourra être l'occasion d'identifier les formations de « soin du collectif » pertinentes. Cette action débutera au premier semestre 2024
- La solidarité, bienveillance et vigilance entre les agent·e·s sont encouragés. Il est de la responsabilité de chacun·e de veiller sur ses collègues et d'alerter si besoin la hiérarchie
- Les encadrant·e·s s'engagent à utiliser les résultats de l'enquête agents de la DREAL
- Les encadrant·e·s s'engagent à suivre le nombre d'heures supplémentaires des agent·e·s et à proposer un temps d'échange aux agent·e·s concerné·e·s par des dépassements récurrents
- Une attention particulière à la la convivialité, avec des moyens pour organiser des moments conviviaux deux fois par an en plus des journées des inspecteurs

➤ Pour limiter et mieux répartir la charge entre structures et agent-e-s, il est proposé :

- De réviser les objectifs à mi-année pour prendre en compte l'évolution du contexte
- De poursuivre la réflexion sur les règles de signature, pour que les documents soient signés au niveau pertinent
- De questionner la répartition par arrondissement dans les UD pour le tout-venant (plaintes, sollicitations des élu-e-s) et de développer la transversalité des compétences pour l'instruction des dossiers simples (enregistrement d'entrepôts notamment)



© Laurent TEYSSIER :
Incendie dans un site industriel

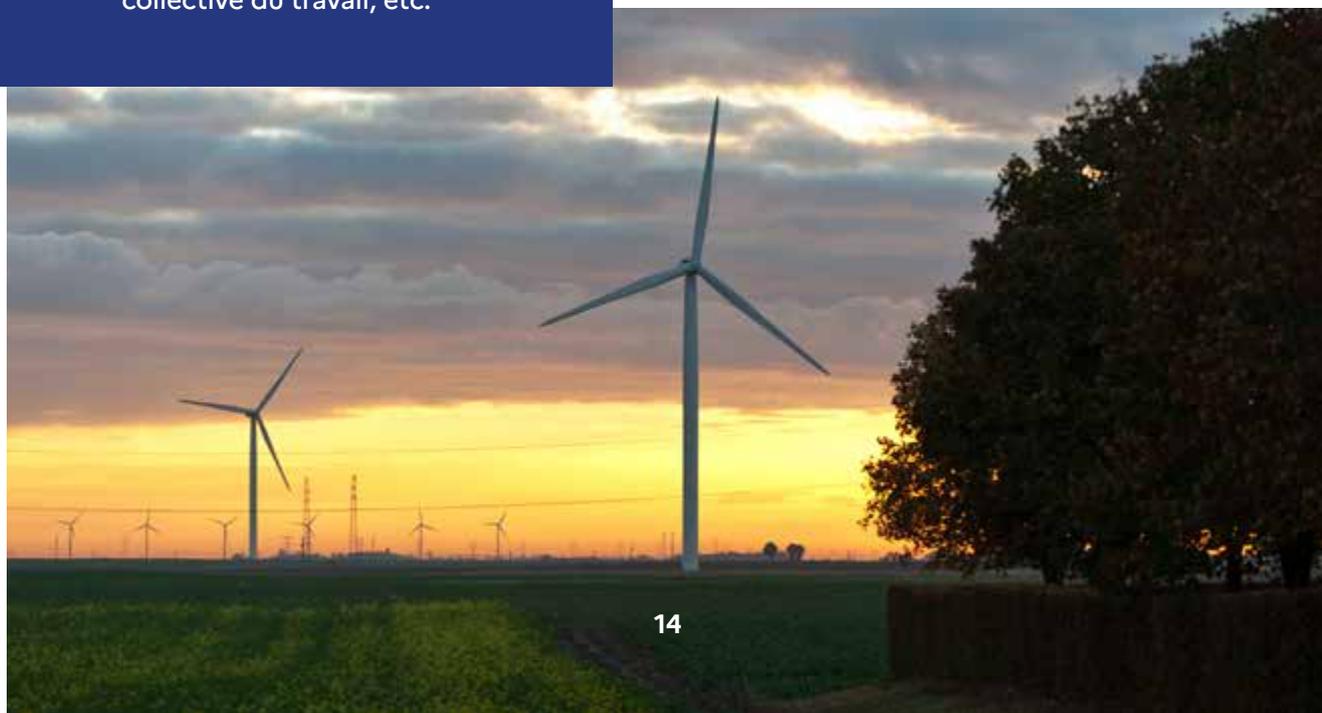


L'inspection des installations classées en région Centre-Val de Loire veut faire de la qualité de vie au travail une priorité. En lien avec les actions menées par le secrétariat général de la DREAL, les unités départementales et le service régional réaliseront chaque année une formation sur la qualité de vie au travail : priorisation, communication non violente, organisation collective du travail, etc.

➤ Enfin, un espace de concertation interne régulier sera mis en place pour suivre ce plan stratégique :

- Un bilan annuel de la mise en œuvre de ce plan stratégique sera réalisé chaque année, présenté en journée des inspecteurs et communiqué aux préfetures. Ce bilan s'appuiera notamment sur le suivi des 10 actions prioritaires
- Des priorités seront définies chaque année en lien avec les partenaires de l'inspection des installations classées
- Les inspecteur-ric-e-s de la région seront consulté-e-s régulièrement sur le bilan du plan stratégique et les priorités de l'année à venir

© Arnaud BOUISSOU (Terra) : Éoliennes dans le Loiret



Glossaire

ARS	Agence régionale de santé
COD	Centre opérationnel départemental
CODERST	Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques
COLDEN	Comité opérationnel de lutte contre la délinquance environnementale
COPEN	Comité opérationnel des polices de l'environnement
CSS	Commission de suivi de site
DD(ETS)PP	Direction départementale (de l'emploi, du travail, des solidarités et) de la protection des populations
DDT	Direction départementale des territoires
DGPR	Direction générale de la prévention des risques
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Envinorma	Outil en accès libre donnant accès à l'ensemble de la réglementation s'appliquant à un site industriel
ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement
MISEN	Mission inter-services de l'eau et de la nature
OFB	Office français de la biodiversité
PFAS	Composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
SIDPC	Service interministériel de défense et de protection civile (en préfecture)
SRADDET	Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire
UD	Unité départementale (en DREAL)



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*